



Mairie de CORCELLES LES CITEAUX

Conseil Municipal du 27 mai 2011

Compte rendu

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, lieu habituel de ses séances, à 20 h sous la présidence de Jérôme FONTAINE, Maire.

Étaient présents : MM. J. FONTAINE, maire - P GALTIE, 1^{er} adjoint - D. BERGERET, 2^{ème} adjoint - F BOULANGER, 3^{ème} adjoint - Mme C. ESCALIER, 4^{ème} adjoint - Melle S. BONNIN - MM. E. BOUVRET - P. DEDIEU - Mme S. FOREY - S. FORTE - Mme F. MASSON - MM. - S. RIOTTE -

Étaient excusés : J BRUN (procuration à P. GALTIE) - M GUILLEMONT (procuration à P. DEDIEU) - D. TRIART (procuration à F. BOULANGER)

Des REMERCIEMENTS sont adressés aux conseillers (ères) et Corcellois pour l'élan de solidarité le lundi 16 mai lors de la recherche d'un enfant

Avant de débiter la séance, les élus ont une pensée pour Pierre GAUDRILLET, Corcellois récemment décédé.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - Présentation du dossier de Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le maire présente aux élus le projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu en mairie.

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoit l'élaboration par le Préfet d'un tel projet répondant à trois objectifs :

- la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ;
- la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre (pas de communauté de communes à moins de 5000 habitants). La Côte d'Or compte à ce jour 219 EPCI.
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes existants. Ce projet de schéma a été élaboré en concertation avec les parlementaires et les présidents des communautés de communes. Le projet de schéma issu de cette première période de concertation a été présenté le 2 mai dernier à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

En vertu de son article 35, la loi prévoit que le projet de schéma est « adressé pour avis aux conseils municipaux des communes concernées par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale ». Réponse doit être rendue par délibération dans un délai de 3 mois. Les avis émis par les conseils municipaux feront l'objet d'une synthèse. Elle sera transmise aux membres de la CDCI qui seront consultés sur le projet de schéma à l'automne prochain. Le schéma sera arrêté par la préfecture avant le 31 décembre 2011.

Le document de la préfecture propose en orientation le regroupement des communautés de communes de Gevrey Chambertin (9273 habitants) et du Sud Dijonnais (5077 habitants). Le maire a adressé par mél le document complet à tous les élus et une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal quand chacun aura pu réfléchir aux évolutions possibles.

2 - Projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Côte d'Or

Le renouvellement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Côte d'Or est en cours. Après consultation de la commission départementale consultative des gens du voyage et avant l'entrée en vigueur du schéma, la loi du 5 juillet 2000 prévoit qu'il soit soumis à l'avis des conseils municipaux des communes concernées ce qui est le cas de notre commune ; Le schéma départemental fournit le cadre général dans lequel les interventions en CM mai 2011

matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage doivent prendre place. Il détermine notamment les collectivités territoriales soumises à l'obligation de création et/ou de gestion d'une ou plusieurs aires d'accueil et/ou de grand passage ainsi que la capacité d'accueil de ces aires. En revanche, c'est au niveau intercommunal et communal que devront être précisées entre autres, la connaissance qualitative des besoins, la conception des équipements et leur adaptation aux besoins, les terrains d'implantation des aires ; Figurent au schéma les communes de plus de 5000 habitants (15 dans le département de la Côte d'Or) ainsi que les EPCI ou groupements d'EPCI concernés par le passage des gens du voyage. Les communes ne figurant pas au schéma et ne participant pas au financement d'une aire d'accueil dans leur secteur respectif restent soumises aux dispositions antérieures à la loi du 5 juillet et notamment à la jurisprudence issue de l'arrêt du conseil d'état du 2 décembre 1983 (dit « ville de Lille » qui reconnaît un devoir d'accueil à toutes les communes, quelle que soit leur taille). Dans ce cas, il est rappelé qu'elles peuvent, si elles le souhaitent, aménager des aires de petit passage ou désigner des terrains pour la halte et ainsi réglementer le stationnement. Après lecture du texte relatif au projet de renouvellement, et après en avoir délibéré, considérant notamment que la population du village étant inférieure à 5000 habitants, le Conseil Municipal précise à l'unanimité que la commune n'est pas concernée par cette obligation et de plus ne dispose pas de terrain approprié à cet accueil.

3 - Travaux communaux

- **Cour d'école maternelle** : la terre retournée une première fois a été travaillée au motoculteur par Jacques BRUN et le gazon a été semé.
- **Point sur les travaux SICECO** : éclairage du terrain de foot - Les fourreaux posés en attente lors de la construction du terrain de foot peuvent être utilisés, ce qui va entraîner une moins value. Deux dossiers de demande d'aide financière ont été déposés dans le cadre de la réserve parlementaire et une suite favorable semble se dessiner auprès de Monsieur PATRIAT.
- **Route de Villebichot** : Le devis a été notifié à l'entreprise NOIROT. La date butoir du dépôt des dossiers de demande de subvention au titre des amendes de police est expirée pour 2011 mais un dossier peut être déposé dès maintenant pour 2012. A l'invitation de JC ROBERT, conseiller général, les services du C. Gal ont été sollicités pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour la réalisation de ces travaux imprévus et urgents. Les services de la police de l'eau de la D.D.T. ont été informés de ces travaux touchant une rivière (la raie du Pont) et un dossier a été déposé dans ce sens.
- **Entretien des regards d'eaux pluviales** : l'ent. Brochot est intervenue pour effectuer le nettoyage de ces regards l'après midi du 23 mai. 92 regards du réseau d'eau pluviale ont été nettoyés. D'autres interventions sont prévues pour continuer l'entretien préventif de notre réseau.
- **Achat d'un nouveau camion**. Après en avoir délibéré, les élus décident l'achat d'un camion à approximativement 13000 € TTC) - Le remboursement de GROUPAMA était de 8000 € pour l'ancien volé.
- Après étude d'un devis de la Sté EUROVIA relatif au **point à temps**, et sur préconisation de la commission travaux, le conseil municipal DECIDE de retenir un devis à hauteur de 3200 euros HT pour une journée de travail pour boucher les trous dans les voiries communales.
- Le conseil municipal DECIDE en outre de boucher lui-même d'importants nids de poules route de Villebichot avec de **l'enrobé à froid**.
- **Les rondins en bois** destinés à protéger la citerne du lavoir dans la rue du même nom ont été mis en place par les services communaux -
- Suite à l'ouverture d'un nouveau magasin à NOIRON SOUS GEVREY, le conseil municipal DECIDE de l'ouverture d'un compte dans cette enseigne locale pour **l'approvisionnement en carburants des services techniques**

4 - Urbanisme

- **Cimetière** - L'entretien entre le maire et le propriétaire foncier a été fructueux. La commune reste dans l'attente de l'estimation du service des domaines et des études de sol doivent encore être réalisées afin de retenir définitivement le futur emplacement.
- **Autorisations d'Urbanisme** : le maire présente les dossiers en cours

- deux demandes de permis de construire ont été déposées * **rue des Chênes** pour un garage parcelle **AD n° 173 et sa délivrance en date du 20 mai** * **route de Seurre** pour la construction d'une maison d'habitation parcelle **AC n° 48** *,
 - un refus de Permis de construire a été délivré par la DDT, service instructeur de la commune, pour une demande rue des Chênes en raison du non respect des limites séparatives,
 - deux demandes de certificat d'urbanisme opérationnel * rue de l'église pour le détachement de deux lots * route de Seurre (parcelles AC 69 et AC 73) pour la construction d'une maison à usage d'habitation
 - une demande de permis de démolir rue du Lavoir,
 - la signature de l'échange de terrain avec les propriétaires rue du Chênerot (frais de géomètres et de notaire pris en charge par moitié) et de la délivrance du CU opérationnel positif pour la réalisation de l'opération envisagée.
 - d'une demande de déclaration préalable pour la pose de 2 vélux parcelles AC n° 62 et 66
- **Implantation des nouveaux services techniques de la commune** : Le devis d'un montant de 1000 € HT soit 1196 € TTC présenté par Monsieur DEHAINE, architecte, concernant la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction de nouveaux services techniques a été retourné dûment signé bon pour accord. Un rendez-vous a eu lieu avec l'architecte.
- **Zone locative rue des Chênes** : La commune est dans l'attente du démarrage des travaux vraisemblablement juillet.
- **Lotissement « des Ramures »** : le maire explique aux élus que le dossier continue à avancer, une nouvelle rencontre a eu lieu avec le cabinet d'étude.
- **Usage du droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AD N° 150 - Après en avoir délibéré et considérant notamment** :
- la nécessité pour la commune de tout mettre en œuvre pour conserver les activités à caractère commercial ou de service existant sur notre territoire,
 - l'importance accordée par les élus de la mise en place de nouveaux services ou commerces au bénéfice de la population,
 - l'intérêt, au regard du SCOT et de l'école communale, de mettre en place dans l'avenir de nouveaux logements locatifs notamment destinés à accueillir de jeunes couples,
 - la localisation idéale, au cœur du village et au bord du CD 996 du bâtiment considéré,
 - le parking municipal déjà réalisé il y a peu de temps à proximité immédiate du bâtiment considéré,
 - les rencontres ayant déjà eu lieu avec le propriétaire actuel,
- Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de se réserver le droit de faire usage de son droit de préemption urbain, mis en place lors de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme communal, de la parcelle AD n° 150 en fonction des études financières et juridiques ayant déjà eu lieu ou encore en cours (par les services de l'Etat, la perception et le service des Domaines notamment), mais aussi par une étude notariale.

5 - Affaires diverses

➤ Affaires scolaires

Demandes de dérogation : 1 demande a été accordée pour une entrée en maternelle (nourrice sur Corcelles) et une autre demande est en cours d'étude (le DDEN a été sollicité pour avis).

Effectifs suite à inscriptions du 10 mai - Ecole mat : 4 TP, 10 PS, 9 MS et 13 GS le jour de l'inscription, quelques inscriptions restent à venir et Ecole Elémentaire : 14 inscriptions en CP

Inscriptions aux services périscolaires : Toutes les familles susceptibles d'inscrire leurs enfants ne se sont pas présentées.

Le Syndicat National de l'Edition relatif aux ressources pédagogiques pour l'école primaire rentrée 2011 estime le coût moyen par élève de l'équipement en manuels scolaires conformes au programme : * 27 € par élève en cycle II (CP et CE 1) * 50 € par élève en cycle III (CE 2, CM1 et CM2). Notre commune attribue 50 € par élève quelque soit le cycle.

La petite cérémonie de départ des enfants de CM2 est prévue en mairie le 1^{er} juillet en après-midi

Les élus saluent l'activité des enseignants et représentants de parents d'élèves qui ont récemment organisé plusieurs manifestations particulièrement réussies.

➤ **Finances** - N'ayant pas toutes les données lors du vote du Budget Primitif 2011, quelques ajustements budgétaires sont à effectuer tant en dépenses (75.36 € à ouvrir pour couvrir le montant du déficit du service périscolaire - prévu 20 000 € - facturé 20 075.36 €) qu'en recettes (3013 € à ouvrir à l'article 024 suite à remboursement de l'assurance suite au vol du camion prévu 5000 € versé par GROUPAMA 8013 €)

➤ **Eclairage public** : après quelques mois de fonctionnement des nouveaux horaires, il convient de faire un premier point. Le maire a été saisi de quelques remarques de CORCELLOIS. Plusieurs propositions semblent émerger. Toutefois, les élus, après vote à main levée : 11 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre, souhaitent attendre une année entière de suppression de l'éclairage pour faire une évaluation complète de la démarche.

Le conseil municipal prend connaissance du passage de la maintenance semaine 23 (du 06/06 au 10/06/2011) et invite les habitants à signaler tout défaut (points lumineux ne fonctionnant pas normalement).

➤ **Liste des affouagistes** pour 2011. Celle-ci est consultable au tableau d'affichage municipal jusqu'au 31 mai.

INSCRIPTIONS AUX AFFOUAGES - Parcelle n° 33 lieudit "Les vingt journaux" Les personnes intéressées pour confectionner un lot d'affouage doivent se faire inscrire en mairie du mercredi 1^{er} juin au vendredi 17 juin inclus.

➤ **Fleurissement** : le fleurissement d'été a été mis en place par la commission et les élus remercient vivement tous les bénévoles qui participent à l'embellissement de votre village. Nous déplorons, une nouvelle fois, le vol inadmissible de 29 végétaux dans les bacs de la rue de l'église dans la nuit du 22 au 23 mai. Une nouvelle plainte a été déposée auprès des services de la gendarmerie, une voiture a été aperçue et un signalement a pu être donné.

➤ **Communication** : le **site nouveau site internet** est en ligne.

➤ **Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Vouge et de ses affluents** : Une enquête publique sera ouverte du jeudi 9 juin 2011 au mardi 28 juin 2011 inclus suite à la demande présentée par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge, en vue de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration et d'entretien de la Vouge et de ses affluents (programme pluriannuel 2011-2015) en application de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté en mairie de Corcelles-lès-Cîteaux et les observations pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public (avis d'ouverture d'enquête publique consultable au tableau d'affichage municipal)

➤ A la demande de riverains qui souhaitent organiser « **un repas de quartier** », le maire prendra un **arrêté de fermeture à la circulation d'une partie de la rue de la Croix le 11 juin 2011**. Les organisateurs devront prendre toutes les diligences nécessaires à la bonne organisation de cette manifestation.

➤ Compte rendu de la réunion du SICECO -

Le Conseil Municipal prend connaissance :

➤ **de la tenue du traditionnel « repas des anciens de l'école »** le samedi 14 mai. Une trentaine de Corcellois, actuels ou anciens mais tous fortement attachés à leur village y ont participé et tous remercient les élus et le CCAS de rendre cette rencontre, importante pour eux, possible.

➤ **de la marche de l'amitié** organisée à CORCELLES au profit de personnes handicapées par l'association ASEHM (affiliée à la Fédération Française de Sport Adapté) dont le but est de faire pratiquer un sport aux personnes porteuses d'un handicap. Un grand merci à F. GUILLORE pour l'organisation.

➤ **de l'assemblée générale de l'office du tourisme cantonal** et de l'élection d'un nouveau président

➤ des prochaines réunions d'information de la **valorisation paysagère**

➤ **des arrêtés préfectoraux visant le département de la Côte d'Or**, relatifs :

* à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2011-2012

* à la fixation d'une période complémentaire pour la vénerie du blaireau,

➤ d'un chèque de remboursement de GROUPAMA d'un montant de 321.42 € suite à modification du Contrat

➤ de la convocation à l'A. Gale de l'ADMR du canton de Gevrey-Chambertin ce vendredi 27 à 20 h 30 à Noiron S/G

➤ de la convocation à l'A. Gale de l'Ass. Cantonale pour les Retraités et Pers Agées Vendredi 20 mai à 18 h 30 - communiquer sur le portage des repas ; La commune était représentée par Mme ESCALIER

- de l'accueil d'une stagiaire en mairie en formation au métier de secrétaire de mairie du 15 septembre au 13 décembre 2011
- d'une demande d'autorisation provenant de la Chorale « Les Voix d'Épernay » pour effectuer un concert en l'église le dimanche 26 juin à 18 h et pour emprunter la SàUM - les élus acceptent un prêt gracieux
- du 1^{er} tirage au sort des jurés d'assises
- de la transmission par le SCOT des recueils des actes administratifs du Comité syndical du Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais des années 2008 à 2010 aux fins de mise à disposition du public
- d'une demande d'organisation de cyclo cross en 2012 par le SCO Dijon et donne un avis favorable
- des dates des prochaines échéances électorales 2012 * élection présidentielle : 22 avril et 6 mai 2012 * élections législatives : 10 et 17 juin 2012
- d'une information sur le sauvetage d'essaims d'abeilles par l'assoc. d'Apiculteurs Citadins Tél 06.09.45.60.00 ou mail : phfree@free.fr
- d'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public communal du Clos du Château pour un dépôt de benne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30





INFORMATIONS :

SECRETARIAT DE MAIRIE - Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé au public le vendredi 3 juin 2011. En cas d'urgence contacter M. le Maire ou un adjoint

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR - Madame Emmanuelle VALENTIN, assure une permanence en mairie dans un bureau qui lui est réservé, de 15 h à 18 h les 3^{ème} lundi de chaque mois (sauf vacances scolaires). Prochaine permanence le lundi 20 juin 2011

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES : En raison du jeudi férié de l'Ascension, le ramassage des ordures ménagères aura lieu le Vendredi 3 juin 2011 aux horaires habituels.

Calendrier indicatif :

Organisateur	Date	Manifestation
Espérance	Dimanche 19 juin	Journée champêtre
Sports Loisirs	Samedi 25 juin - 9h30-11h30	ASC Roller - stade Michel FONTAINE
ASC	Dimanche 26 juin	Sortie vélo
Sports Loisirs	Dimanche 26 juin - RDV 9h30	ASC Ballade randonnée - Stade M FONTAINE
	Jeudi 30 juin - 20 h	Conseil Municipal
Sports Loisirs	Samedi 2 juillet - 9h30-11h30	ASC Roller - Stade Michel FONTAINE
Sports Loisirs	Dimanche 3 juillet - 9h30-11h30	ASC FOOT loisir - Stade Michel FONTAINE
Mairie	13 juillet 2011	Feux d'artifice et repas du FCSC
ASC	Dimanche 31 juillet	Sortie vélo
	Vendredi 26 août - 20h	Conseil municipal
Espérance	Dimanche 28 août	Vide grenier
ASC	Dimanche 28 août	Sortie vélo
Espérance	Dimanche 4 septembre	Méchoui
	Mardi 13 septembre	Collecte de sang
ASC	Dimanche 25 septembre	Sortie vélo
Espérance	Samedi 22 Octobre	Repas à thème avec soirée dansante
ASC	Dimanche 30 octobre	Sortie vélo
Espérance	Samedi 5 novembre	Loto
	11 novembre à 11h	Cérémonie au Monument aux Morts
Espérance	Samedi 26 novembre	Belote
ASC	Dimanche 27 novembre	Sortie vélo
Espérance	Samedi 10 décembre	Sortie Marchés de Noël en Alsace